

MAIRIE DE LEOTOING

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2012

1) CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle la convention relative à la mission d'Assistance Technique à l'eau et à l'Assainissement signée en 2009 avec le Conseil Général pour une durée de cinq ans.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant financier de la convention portant la rémunération forfaitaire à 91,08 € pour l'année 2012.

2) ADOPTION DU PLAN DE FORMATION TERRITORIALISE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de mise en place d'un plan de formation territorialisé dans les collectivités de moins de cinquante agents dans chaque pays du département, élaboré par le CNFPT et le Centre de Gestion de la Haute-Loire.

L'objectif de ce plan est de proposer des formations correspondant aux attentes et aux besoins des agents et des collectivités, à proximité de leur lieu de travail, limitant ainsi les déplacements qui sont un frein à la formation.

Accord à l'unanimité des membres du conseil pour retenir plan de formation territorialisé du Pays de Lafayette et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

3) ADOPTION DU REGLEMENT DE FORMATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à l'adoption du plan de formation territorialisé, il y a lieu de déterminer un règlement de formation qui retrace les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la commune dans les conditions prévues par le statut particulier de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter le règlement de formation applicable à compter du 1^{er} octobre 2012, et donne pouvoir à Monsieur le maire pour l'exécution de la présente décision.

4) SUBVENTION COLLEGE DE BLESLE

Monsieur le Maire rappelle un courrier de la direction du collège de Blesle qui a organisé un voyage à caractère pédagogique en Espagne et qui sollicitait une subvention afin de diminuer la participation des parents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater une subvention de 50 €uros en faveur du collège de Blesle.

5) MODIFICATION DU PERIMETRE NATURA 2000

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la préfecture du cantal concernant le projet de reconfiguration des sites Natura 2000 du secteur Alagnon aval incluant le site « Gîtes du bassin minier de Massiac », le site « Lacs et rivières à Loutre » et la fusion de ces deux derniers sites avec le site « Vallée de la Sianne et du bas-alagnon » validé lors du comité de pilotage du 21 mars 2012 à Massiac.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

6) CONSULTATION PROJET SCOT

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Issoire al d'Issoire Val d'Allier Sud) arrêté le 29 juin 2012 par le comité syndical. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, ce projet doit être soumis pour avis aux communes limitrophes du territoire du SCOT.

Avis favorable des membres du conseil municipal.

7) CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contrat actuel d'entretien des cloches conclu avec la société HIMS le 24/03/2000 et fait part d'une proposition de la SARL CHOMEL HEUR'TECH pour l'entretien des cloches et la vérification du paratonnerre de l'église pour un montant de 250 € HT / an.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de résilier le contrat avec la société HIMS et autorise le maire à signer le contrat à venir avec la SARL CHOMEL HEUR'TECH.

8) ABRI BUS AU VILLAGE DE RECOULES

Monsieur le Maire fait part d'un courrier des familles installées au village de Recoules qui souhaiteraient un abri bus pour les enfants prenant le ramassage scolaire.

Après présentation de plusieurs devis, le conseil municipal est favorable pour l'achat d'un abri bus au village de recoules, décide de retenir le devis de l'entreprise REAGIR 43 pour un montant de 945€ TTC et autorise le Maire à mandater cette somme sur le budget de la commune.

9) ACHAT DE TERRAIN AU VILLAGE DE FARREYROLLES

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur REISS concernant son intention d'acheter une partie du domaine public au village de Farreyrolles commune de Léotoing.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de conserver cette partie du domaine public au village de Farreyrolles qui pourrait servir pour un futur assainissement du village.

10) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les prévisions budgétaires sont insuffisantes, pour le compte 706129 (reversement redevance modernisation des réseaux) et qu'il faut donc les abonder de 34,00 €. Il propose de les enlever sur le compte 622 (rémunérations d'intermédiaires et honoraires).

Le Conseil Municipal accepte les propositions ci-dessus.